



Formation

croix-rouge française
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



DOSSIER D'INSCRIPTION Préparation au Diplôme d'Etat D' AMBULANCIER(E)

INSTITUT REGIONAL DE FORMATION SANITAIRE ET SOCIALE
DES HAUTS DE FRANCE

Institut de formation d'Ambulancier (IFA)

NOUS SOMMES

LÀ

**POUR VOUS
FORMER**





PRÉSENTATION DE LA FORMATION

■ PROGRAMME

Enseignement théorique

• Module 1 : Les gestes et soins d'urgence (AFGSU 2 inclus)	105 h
• Module 2 : L'état clinique d'une personne	70 h
• Module 3 : L'hygiène et la prévention de la transmission des infections	35 h
• Module 4 : L'ergonomie, la manutention et la mobilisation des patients	70 h
• Module 5 : La relation et communication	70 h
• Module 6 : La sécurité du transport sanitaire	35 h
• Module 7 : La transmission des informations	35 h
• Module 8 : L'organisation de travail	35 h

Stage

• Court ou moyen séjour (personnes âgées, handicapées ou dépendantes)	1 semaine
• Service des urgences	1 semaine
• SAMU - SMUR ou stage optionnel aux urgences	1 semaine
• Entreprise ou service hospitalier de transport sanitaire	2 semaines

■ MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Enseignement en alternance basé sur une pédagogie active et participative intégrant des cours magistraux, des travaux de groupe et des ateliers d'apprentissage pratiques.
- Une approche pratique par « mise en situation professionnelle simulée » se rapprochant des conditions réelles du métier.
- Un suivi pédagogique individualisé permet à chaque élève d'identifier ses difficultés, de déterminer ses axes de progrès et d'évaluer sa progression.
- L'équipe pédagogique met à disposition des élèves des ressources et des moyens qui le guident dans son apprentissage.

■ INTERVENANTS

Une équipe de professionnels pluridisciplinaire du domaine pré-hospitalier et hospitalier.

■ CONDITIONS D'ACCÈS - PUBLIC CONCERNÉ

**S'être préinscrit dans la formation en ayant déposé un dossier complet
AVANT LE VENDREDI 20 OCTOBRE 2017 – 17 HEURES**

■ DATES, DURÉE ET LIEUX DE LA FORMATION

Cursus complet

630 heures d'enseignement théorique et clinique sur la base de 35 heures / semaine
Enseignement théorique : 455 heures (13 semaines)
Enseignement clinique : 175 heures (5 semaines)

→ La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire.

Début de la formation : Lundi 28 Janvier 2018

Fin de la formation : MI JUIN 2018

Cursus partiel

DEAS, DEAP, DEAVS, DEI, ... Dispense de formation selon le diplôme autorisant l'accès à la formation. (Nous consulter).

Lieu de formation : IFA Croix-Rouge de LAMORLAYE

■ ÉVALUATION ET VALIDATION DE LA FORMATION

Le diplôme d'état d'Ambulancier(e) est délivré aux candidats ayant suivi et validé l'ensemble des compétences prévues dans le référentiel de formation.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Développer des connaissances, un comportement et des aptitudes afin d'acquérir des compétences professionnelles
- Acquérir des capacités d'initiative, d'anticipation et d'autonomie.
- Assurer sur prescription médicale ou en urgence tout type de prise en charge
- Collaborer avec les équipes hospitalières et pré hospitalières
- Apprendre à gérer des situations de stress ou de communication difficiles





MODALITÉS D'INSCRIPTION

Compléter les rubriques de la fiche d'inscription contenue dans ce dossier et joindre **toutes les pièces demandées**.

Seuls seront convoqués aux épreuves de sélection les candidats ayant fait parvenir **tous les éléments** à joindre à la **fiche d'inscription**, par **courrier** en un **seul envoi** ou dépôt à l'Institut

Tout dossier **incomplet** ou parvenu **hors-délai** après le Vendredi 20 Octobre 2017 ne sera pas traité (Le cachet de la poste ne fait pas foi)

- **Inscriptions** : Dépôt des dossiers entre le 03 Juillet 2017 et le 20 Octobre 2017 inclus*
- **Les dossiers doivent être parvenus au plus tard le 20 Octobre 2017 avant 17 h** (le cachet de la poste ne fait pas foi).
- Aucun dossier ne sera accepté en dehors des dates d'inscription.
- **Epreuve écrite** : Vendredi 03 Novembre 2017*
- **Epreuve orale** : du Lundi 04 décembre 2017 au Vendredi 08 Décembre 2017*
- **Période stage d'orientation professionnelle** : 140 heures avant le Lundi 04 Décembre 2017.

* L'IRFSS se réserve le droit de modifier ces dates.

■ ALLEGEMENT DE FORMATION

- ➔ Les personnes titulaires de l'un des diplômes permettant l'exercice de l'une des professions inscrites aux titres Ier, II, III, et V du livre III de la quatrième partie réglementaire du code de la santé publique sont dispensées des modules de formation 1, 2, 3, 4, 5 et 7 et des épreuves de sélections.
 - Infirmier, Infirmier spécialisé
 - Masseur kinésithérapeute
 - Pédiacre-podologue
 - Ergothérapeute
 - Psychomotricien
 - Manipulateur d'électroradiologie médicale
- ➔ Les personnes titulaires du Diplôme D'Etat d'Aide-soignant (D.E.A.S.) sont dispensées des modules de formation 2, 4, 5 et 7 et des épreuves de sélections.
- ➔ Les personnes titulaires du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP), Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale (DEAVS) et Diplôme d'Etat d'Assistante de Vie aux Familles (DEAVF) sont dispensées des modules de formation 4, 5 et 7 et des épreuves de sélections.

Devis de formation se rapprocher de l'Institut de Formation.



Formation



DÉROULEMENT DU CONCOURS ET FINANCEMENT

■ PLACES AUTORISÉES

24 places / session (les candidats dispensés de toutes les épreuves de sélection* sont acceptés dans la limite de 50% de la capacité d'accueil de l'institut, soit 12 places au maximum, **par ordre d'arrivée des dossiers**).

* Les auxiliaires ambulanciers ayant exercé cette fonction pendant une durée continue d'au moins un an dans une ou plusieurs entreprises de transport sanitaire et titulaires de l'un titre ou diplôme du secteur sanitaire et social homologué au minimum au niveau V, délivré dans le système de formation initiale ou continue français.

■ ÉPREUVES ET DATES DE SÉLECTION

STAGE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE ⇨ Avant le : Lundi 04 DECEMBRE 2017

- Un stage d'orientation professionnelle dans une entreprise ou un service hospitalier de transport sanitaire habilité par l'ARS Territoriale d'une durée de 140 heures, comme 3^{ème} coéquipier. Le candidat devra présenter lors de l'épreuve orale, une attestation de validation de stage d'orientation professionnelle. (Ce stage doit être impérativement terminé avant l'épreuve orale d'admission : Annexe 1). (Les candidats ayant exercé 1 mois en tant qu'Auxiliaire Ambulancier sont dispensés du stage d'orientation professionnelle : Annexe 2).

ADMISSIBILITE ⇨ Epreuve écrite le : VENDREDI 03 NOVEMBRE 2017

- Une épreuve écrite anonyme d'une durée de deux heures notée sur 20 points composée de deux parties :
 - Culture générale à partir d'un sujet d'actualité d'ordre sanitaire et social (10 points)
 - Arithmétique une série de questions sur les quatre opérations de base et sur les conversions mathématiques. (10 points) *L'usage des moyens électroniques de calcul est interdit.*L'admissibilité est prononcée lorsque les candidats ont obtenu une note égale ou supérieure à 10/20 points, sans note éliminatoire inférieure ou égale à 2,5/10 à chacune des deux parties.

Candidats dispensés de l'épreuve d'admissibilité et pouvant se présenter directement à l'épreuve d'admission :

- Titulaires d'un titre ou diplôme niveau IV (baccalauréat professionnel ou général, brevet professionnel, ...).
- Titulaires d'un titre ou diplôme français du secteur sanitaire ou social de niveau V (BEPSS, CAP...).
- Titulaires d'un titre ou diplôme étranger permettant l'accès à des études universitaires.
- Les candidats ayant été admis en formation d'auxiliaires médicaux.

■ ADMISSION ⇨ Epreuve orale entre le : Lundi 04 Décembre 2017 et le Vendredi 08 Décembre 2017*

- Une épreuve orale consistant en un entretien d'une durée de 20 minutes maximum notée sur 20 points composée en deux parties :
 - Entretien à partir d'un thème relevant du domaine sanitaire ou social précédé de 10 minutes de préparation (12 points)
 - Motivation, projet professionnel et exploitation de l'évaluation du stage d'orientation professionnelle (8 points)

Une note inférieure à 8 /20 points est éliminatoire. Une liste principale et une liste complémentaire de classement seront éditées à l'issue de l'épreuve d'admission.

(Les candidats dispensés de l'épreuve d'admission : personnes ayant exercé les fonctions d'Auxiliaire Ambulancier pendant une durée continue d'au moins 1 an durant les cinq dernières années, dans une ou plusieurs entreprises de transport sanitaire).

■ COÛT ET FINANCEMENT DE LA FORMATION

Coût global : **4818 euros**

Confirmation de l'inscription : chèque de caution de 200 euros

Prise en charge possible :

Conseil Régional selon conditions d'éligibilité

CONTACTS ET INSCRIPTION :

Diplôme d'état d'Ambulanciers - IFA- Lamorlaye- Croix Rouge Française
IRFSS Hauts de France

IFA CROIX-ROUGE DE LAMORLAYE

Adresse : Avenue Jacqueline Mallet - 60260 LAMORLAYE

Téléphone : 03 44 76 11 40 <http://irfss-picardie.croix-rouge.fr>

E. mail : ibtissam.boujdoun@croix-rouge.fr



Formation



FICHE D'INSCRIPTION FORMATION AMBULANCIER

PHOTO

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

NOM DE NAISSANCE (nom familial)	NOM MARITAL (nom d'usage)
PRENOM	NATIONALITE
DATE DE NAISSANCE /__ __/__ __/__ __/	LIEU DE NAISSANCE PAYS
DEPARTEMENT DE NAISSANCE /___/___/___/	SEXE /___/ F pour Féminin – M pour Masculin
N° de SECURITE SOCIALE/...../...../...../...../...../.....	
ADRESSE	
CODE POSTAL.....VILLE.....	
TELEPHONE	PORTABLE E-mail :
PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE :	NOM :.....Tél. Lien de parenté : Portable Bureau
N°permis de conduire : Date d'obtention du permis :	
Conduite accompagnée : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> date :	
Validation ambulance : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> date :	

CURSUS SCOLAIRE

- Niveau 6 : sans diplôme
 Niveau 5 : BEP / CAP...
 Niveau 5 bis : secteur sanitaire et social...
 Niveau 4 : BAC / BTN / BP...
 Niveau 3 : BAC + 2 ans
 Niveau 2 : BAC + 3 ou 4
 Niveau 1 : BAC + 4

FORMATIONS ET EXPERIENCES

- AFGSU N°1 : dateRemise à niveau : date.....
 AFGSU N°2 : dateRemise à niveau : date.....
 Autres :
 Auxiliaire Ambulancier : depuis

SITUATION PROFESSIONNELLE

Salarié(e) Profession :	A la recherche d'un emploi Depuis le :
Employeur :	Adresse du Pôle Emploi d'appartenance :
Tél :	Numéro Identifiant :

PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION

<input type="checkbox"/> Moi-même <input type="checkbox"/> CIF <input type="checkbox"/> Contrat professionnel <input type="checkbox"/> Période professionnel <input type="checkbox"/> Mon entreprise Raison sociale :	<input type="checkbox"/> Un organisme Raison sociale :
Adresse :	Adresse :
N°Siret :	Nom du responsable :
Nom du responsable :	Montant :Décision notifiée le :

Cette fiche est à renvoyer à l'institut dûment complétée, datée, signée avec les pièces mentionnées au verso

Date et Signature du candidat :



Formation



Tout dossier incomplet ne sera pas retenu et sera retourné au candidat

Pièces à joindre au dossier

Ne rien Inscrire sur	<input type="checkbox"/> <i>Votre nom</i>
-------------------------	--

- Une carte postale ordinaire libellée à vos nom et adresse, affranchie au tarif en vigueur (20g) que nous vous retournerons pour accuser réception de votre dossier *
- La fiche d'inscription complétée et signée
- 1 grande enveloppe format 21 x 29,7 affranchie au tarif en vigueur (50g) 1,60 € (**ne rien inscrire sur l'enveloppe**)
- 1 grande enveloppe format 21 x 29,7 affranchie au tarif en vigueur (200g) 3,20 € (**ne rien inscrire sur l'enveloppe**)
- 6 timbres au tarif en vigueur (20g) 0.80 cts/€
- 3 photos d'identité dont 1 photo à coller sur le dossier et les deux autres à joindre au dossier avec votre nom et prénom au dos de chaque photo.
- Le certificat médical **joint** dûment complété et signé par un médecin agréé par l'ARS Territoriale
- Un certificat d'aptitude et d'attestation des vaccinations demandées
- Une photocopie de l'attestation préfectorale à la conduite d'ambulance après examen médical délivré par un médecin agréé par la Préfecture de votre domicile (R221-10 du code de la route).
- Une photocopie de la carte nationale d'identité (recto-verso) ou du passeport en cours de validité ou un extrait d'acte de naissance
- Une photocopie de la carte de séjour pour les candidats de nationalité étrangère dont la validité doit couvrir la totalité de la formation
- Une photocopie du permis de conduire (recto-verso) (depuis plus de 3 ans et 2 ans pour les conducteurs en conduite accompagnée)
- Pour les candidats dispensés de l'épreuve écrite de culture générale, une photocopie du (ou des) diplôme(s) obtenu(s) ou un certificat de scolarité attestant d'une première année d'études en soins infirmiers
- Les frais d'inscription, soit 60 euros, par chèque bancaire ou postal à l'ordre de : « **Croix-Rouge Française –Institut de formation de Lamorlaye** ». (**non remboursé en cas de défection**)
- Une attestation d'assurance responsabilité civile
- Une **attestation du ou des employeurs** pour les auxiliaires ambulanciers ayant exercé les fonctions d'auxiliaire ambulancier pendant une durée continue d'au moins un an durant les cinq dernières années dans une ou plusieurs entreprises de transport sanitaire.

*** Si 15 jours après l'envoi de votre dossier, vous n'avez pas reçu cet accusé-réception, veuillez prendre contact par téléphone avec le secrétariat de l'institut de Formation.**

L'entrée en formation est conditionnée par le succès aux épreuves de sélection décrites ci-après



Formation

1. EPREUVE PERMETTANT L'ACCES A L'ORAL D'ADMISSION

- Un stage d'orientation professionnelle obligatoire réalisé dans un secteur hospitalier en charge du transport sanitaire ou dans une entreprise de transport sanitaire habilitée. Ce stage, d'une durée de 140 heures (sur une période de 3 semaines minimum) peut être réalisé en continu ou en discontinu et au maximum sur deux sites différents.
- Pour ce stage, vous devez souscrire une responsabilité civile maison ou voiture.
- Pour le stage, il est impératif de disposer d'une responsabilité civile professionnelle, qu'il est possible de négocier directement avec l'IFA, à hauteur de 15 € / an (couverture des risques en stage).

Les candidats doivent impérativement remettre l'attestation (annexe1) à l'IFA, au plus tard le Lundi 04 Décembre 2017. Sans cette attestation validée par signature et cachet du chef d'entreprise, le candidat ne sera pas admis à se présenter à l'épreuve orale d'admission.

Sont dispensés du stage d'orientation professionnelle les auxiliaires ambulanciers ayant exercé pendant un mois minimum en continu et discontinu durant les trois dernières années ainsi que les candidats issus de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris ou marins pompiers de Marseille justifiant d'une expérience professionnelle de 3 années.

2. EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE

- **Français** : à partir d'un thème de culture générale d'une page au maximum portant sur un sujet d'actualité d'ordre sanitaire et social, de dégager les idées principales du texte et de commenter les aspects essentiels du sujet traité sur la base de deux questions au maximum (niveau brevet des collèges)
- **Arithmétique** : Le sujet porte sur les 4 opérations numériques de base et sur les conversions mathématiques (sans moyen électronique de calcul)

Chacune des épreuves est notée sur 10 points. Toute note égale ou inférieure à 2,5/10 à l'une des deux épreuves est éliminatoire.

Sont dispensés de l'épreuve d'admissibilité, les candidats :

- 1) Titulaires d'un titre ou diplôme homologué au niveau IV
- 2) Titulaires d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire et social homologué au minimum au niveau 5
- 3) Titulaires d'un titre ou diplôme étranger permettant d'accéder à des études universitaires dans le pays où ils l'ont obtenu
- 4) Ayant été admis en formation d'auxiliaires médicaux
- 5) Les auxiliaires ambulanciers ayant exercé pendant un mois minimum en continu ou discontinu, durant les trois dernières années **et** remplissant l'une des quatre conditions susmentionnées

3. EPREUVE ORALE D'ADMISSION

EPREUVE ORALE :

- ✓ Commentaire de texte dans le domaine sanitaire et social (noté sur 12 points)
- ✓ Entretien de motivation, projet professionnel et exploitation de l'évaluation de stage d'orientation professionnelle (noté sur 8 points)

Total sur 20 points. Toute note inférieure à 8 /20 est éliminatoire. Une liste principale et une liste complémentaire de classement seront éditées à l'issue de l'épreuve d'admission.

Seront convoqués à l'épreuve orale d'admission

- a) Les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 à l'ensemble de l'épreuve écrite (candidats concernés)
- b) Les candidats dispensés des épreuves écrites.

Sont dispensés de l'épreuve orale d'admission les candidats :

Ayant exercé, à la date des épreuves, les fonctions d'auxiliaire ambulancier pendant une durée continue d'au moins un an durant les cinq dernières années dans une ou plusieurs entreprises de transport sanitaire.



NOTICE CERTIFICATION MEDICAL FORMATION AMBULANCIER

CERTIFICAT MÉDICAL

L'admission définitive à l'Institut de Formation Ambulancier ne sera effective que si votre dossier médical est à jour. (Art. 1-6 - arrêté du 26 janvier 2006).

Ce certificat doit être complet au moment de l'inscription :

- Un **certificat médical** (utilisez le document ci-joint) **délivré par un médecin généraliste agrée par l'Agence Régionale de Santé*** de votre département de résidence :
- de non contre-indications à la profession d'ambulancier délivré par un médecin agréé, (absence de problèmes locomoteurs psychiques, d'un handicap incompatible avec la profession : handicap visuel, auditif, amputation d'un membre....),
- de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France,

Vaccination DT polio (*rappel datant de moins de 5 ans*)
Hépatite B (*vaccination en cours ou rappel datant de moins de 5 ans*) et dans tous les cas, une sérologie datant de moins de 3 mois.
- qu'il (elle) : - est indemne de toute infection tuberculeuse
- peut être considéré(e) comme guéri(e)*

Pour connaître la liste des médecins généralistes agréés, veuillez contacter les ARS concernées.

*** Les coordonnées sont inscrites sur :**

<http://www.ars.picardie.sante.fr>



Formation

CERTIFICAT MÉDICAL D'APTITUDE

Le certificat devra être remis au dépôt du dossier d'inscription et devra dater de moins de 3 mois ; il doit être rempli obligatoirement par un médecin agréé par l'ARS (Agence Régionale de Santé).

Je soussigné(e), Docteur

Certifie avoir examiné ce jour : M - Mme – Mlle

J'atteste :

de non contre-indication à la profession d'ambulancier, (absence de problème locomoteur psychique, d'un handicap incompatible avec la profession : handicap visuel, auditif, amputation d'un membre...)

qu'il (elle) a subi les vaccinations contre la **diphtérie, le tétanos, la poliomyélite** ou qu'il (elle) a reçu depuis les dates de vaccinations, une injection de rappel tous les 5 ans

qu'il (elle) a subi les vaccinations contre **l'hépatite B** *une attestation médicale indiquant la date et le résultat du contrôle du taux anticorps anti-HBS doit obligatoirement compléter l'attestation médicale des personnes vaccinées après l'âge de 25 ans (arrêté du 16 avril 1999).*

qu'il (elle) :
 est indemne de toute infection tuberculeuse*
 peut être considéré(e) comme guéri(e)*

qu'il (elle) a subi les vaccinations **contre le BCG** et contrôlé(e) il y a moins de 3 mois par une IDR à 10 UI de tuberculine qui s'est révélée positive :
 spontanément*
 après vaccination au BCG*

Ce certificat établi à la demande de l'intéressé(e) pour servir et faire valoir ce que de droit.

Lieu, date et signature du médecin agréé

Cachet du médecin agréé

* rayer les mentions inutiles



Formation



Formation



croix-rouge française
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS

FICHE MEDICALE IDE/AS/AP/AMBU/AA

A donner dès l'inscription définitive avec photocopie du carnet de vaccination

A faire remplir complètement par un médecin agréé

Madame/Monsieur né(e) le
a reçu les vaccinations suivantes :

NATURE DE LA VACCINATION	DATES (jour-mois-année)						
	1 ^{ère} Inj.	2 ^{ème} Inj.	3 ^{ème} Inj.	Rappel	Rappel	Rappel	Prochain Rappel prévu le
DTP : Antidiphthérique Antitétanique et Anti-poliomyélitique							
COQUELUCHE							

HEPATITE B <i>Avis du HCSP du 07/11/2014 relatif à la problématique des non répondeurs dans le cadre de la vaccination contre l'Hépatite B</i>	Primo Vaccination	1 ^{ère} inj :	2 ^{ème} inj :	3 ^{ème} inj :	Rappel éventuel :
	CONTROLE DE L'IMMUNISATION :				
<p>→ Dosage des anticorps Anti HBs, date Résultat UI/L</p> <ul style="list-style-type: none"> • Anticorps Anti HBs > 100UI/l : Immunisation effective • Anticorps Anti HBs inférieur ou égal à 100UI/l : se référer à la réglementation en vigueur 					

BCG Obligatoire pour les professionnels de santé Articles L3112-1, R3112-1, R3112-2, R3112-4 du Code de la Santé publique	Preuve de la vaccination (même ancienne) :	
	Date de la <u>vaccination</u> : ou Présence d'une cicatrice : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
	Contrôle par I.D.R. (5 UI de tuberculine liquide) Qui doit être effectué moins de trois mois avant la date d'entrée en formation	
	Si Positive : dans ce cas, préciser : Taille :mm	Si Négative, Pas de revaccination par le BCG si preuve de vaccination antérieure

Vaccinations Obligatoires pour l'entrée en Institut conformément à l'Arrêté du 2 août 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes mentionnées à l'article L. 3111-4 du code de la Santé Publique

Date :

Signature :

Cachet du Médecin



ANNEXE 2

IFA CROIX-ROUGE FRANÇAISE DE LAMORLAYE

ATTESTATION DE L'EMPLOYEUR POUR LES PERSONNES AYANT EXERCE AU MOINS UN MOIS EN QUALITE D'AUXILIAIRE AMBULANCIER

CANDIDAT

Nom : Nom marital éventuel :
Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél : Fax :
Mail :

PERIODE D'EXERCICE PROFESSIONNEL :

Du au

ENTREPRISE DE TRANSPORT SANITAIRE

NOM de l'entreprise :
N° Siret :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél : Fax :
Nom du responsable de l'entreprise :

APPRECIATION DE L'EMPLOYEUR :

CRITERES	Insuffisant	Moyen	Bon	Très bon	Observations
Aptitudes physiques (agilité, résistance, port de charges, ergonomie)					
Motivation professionnelle					
Exactitude, rigueur					
Maîtrise d'un véhicule sanitaire					
Appréciation générale					

CACHET ET SIGNATURE du responsable de l'entreprise :

Date :



Formation



ANNEXE 1a

STAGE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Dans le cadre de l'épreuve d'admissibilité conduisant à la formation d'ambulancier, vous devez effectuer un stage d'orientation professionnelle avant votre passage en jury d'admission.

La feuille d'évaluation de ce stage ci-jointe doit nous parvenir impérativement avant le Lundi 04 Décembre 2017 à l'Institut.

Vous devez alors vous rapprocher d'une entreprise ambulancière qui après acceptation remplira et signera le document ci-dessous.

MERCI DE NOUS RETOURNER CE DOCUMENT TOUT DE SUITE APRES ACCEPTATION DE L'ENTREPRISE

✂.....

NOM :		SESSION 2018
PRENOM :		
<u>STAGE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE EN TRANSPORT SANITAIRE</u>		
Adresse :		
.....		
Cachet de l'entreprise :		N° Tél :
N° Fax :		
Nom du responsable :		
Date du stage : Du au		



Formation

ANNEXE 1b

IFA CROIX-ROUGE FRANÇAISE DE LAMORLAYE

ATTESTATION DE VALIDATION DU STAGE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

CANDIDAT :

Nom : Nom marital éventuel :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : Fax :

Mail :

DATE ET DUREE DU STAGE :

Du au Nombres d'heures :

ENTREPRISE DE TRANSPORT SANITAIRE :

NOM de l'entreprise :

N° Siret :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : Fax :

Nom et fonction du responsable du suivi du stage d'orientation professionnelle :

EVALUATION du CANDIDAT :

CRITERES	Insuffisant	Moyen	Bon	Très bon	Observations
Aptitudes physiques (agilité, résistance, port de charges, ergonomie)					
Motivation professionnelle					
Exactitude, rigueur					
Maîtrise d'un véhicule sanitaire					
BILAN					

STAGE VALIDE : OUI NON

CACHET ET SIGNATURE du responsable de l'entreprise : Date :



Formation

croix-rouge française
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



AUTORISATION DE PUBLICATION DES RESULTATS DU CONCOURS SUR LE SITE INTERNET Irfss-picardie.croix-rouge.fr

Je soussigné(e) M

- AUTORISE** l'IRFSS de Picardie à utiliser mon nom lors de la publication des listes d'admissibilité et d'admission au concours d'entrée 2018 sur le site INTERNET de l'Institut

- N'AUTORISE PAS** l'IRFSS de Picardie à utiliser mon nom lors de la publication des listes d'admissibilité et d'admission au concours d'entrée 2018 sur le site INTERNET de l'Institut.

Cochez la case correspondante

Fait à
Le

Nom et signature